

REGLEMENT DE CANDIDATURE

Phase nationale Promotion 2025-2026

Mise à jour du 13 février 2025

**DIRIGEANTS
DE DEMAIN**





LES CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sont autorisées à déposer une candidature les personnes qui ont entre 16 et 35 ans (40 ans pour les personnes en situation de handicap) et intégrant l'une des trois catégories ci-dessous:

1. pouvant revendiquer :

- a. une fonction bénévole, élective ou non, au sein d'une organisation sportive fédérée affiliée à une fédération sportive et/ou membre du CNO SF ;
- b. ou une fonction d'arbitre/officiel ;
- c. ou être inscrit sur une liste SHN (Elite/Senior/Relève/Reconversion), de collectifs nationaux, ou espoirs, à la date de la candidature ou dans l'une des 3 années précédant la candidature.

2. qui exercent une fonction bénévole élective (et/ou dirigeante) au sein :

- a. d'une association reconnue d'utilité publique ou affiliée à un réseau associatif reconnu d'utilité publique ;
- b. ou d'une coordination ou tête de réseau associative hors mouvement sportif.

3. qui ont débuté et/ou conclu un Service Civique (SC), un Corps Européen de Solidarité ou un Service Civique d'un pays de l'Union Européenne, un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), ou un volontariat international en administration ou entreprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.



LES PRESCRIPTEURS

Afin de favoriser les parcours d'engagement en amont et à la sortie du programme, il est attendu que les candidatures puissent être soutenues par un prescripteur, garant du suivi du candidat.

Les prescripteurs identifiés sont les suivants :

Pour la première catégorie de public visé par le dispositif (cf. Conditions d'inscription) :

- Les 110 membres du CNOSF et/ou leurs structures déconcentrées (ligues régionales ou comités départementaux) dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur ;
- Les Commissions des athlètes instaurées au sein de ces mêmes membres du CNOSF, dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur.
- Le CIO ou les organisations rattachées à celui-ci (commissions, fondations)

Pour la deuxième catégorie de public visé par le dispositif (cf. Conditions d'inscription)

- Les associations étudiantes, le réseau des juniors associations, toutes coordinations associatives reconnues d'utilité publique et/ou représentatives de son secteur, association d'insertion par et dans le sport, des collectivités ou associations de collectivités partenaires du CNOSF dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur.

Pour la troisième catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription) :

- Les prescripteurs seront les mêmes que pour les deux premières catégories



Pour les prescripteurs présentant des candidats relevant de plusieurs catégories de public (cf Conditions de candidature), la limite de candidats est portée à 3 par promotion et prescripteur.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature sera partagé uniquement auprès des prescripteurs identifiés. Le formulaire est organisé autour de plusieurs questions – réponses et la demande d’ajout de pièces jointes attestant du soutien de la candidature par le-dit prescripteur.

Le dossier de candidature se composera :

① d’un [formulaire de candidature à remplir](#) par le candidat ou le prescripteur ou un binôme candidat – prescripteur. Le temps de remplissage prévisionnel est estimé à 15 minutes. Préalablement au remplissage du formulaire, le candidat ou le prescripteur devra se munir :

- d’éléments de civilité (carte d’identité, passeport...)
- de tous documents permettant d’attester des conditions d’inscription

② [du document suivant](#), à déposer en pièce jointe lors de la complétude du formulaire, et qui représentera :

- **Pour le premier public**, le témoignage d’une, personnalité physique représentant le prescripteur, sera attendu. Ce parrain et/ou marraine doit pouvoir se prémunir d’une fonction exercée ou d’une expérience acquise au sein de l’organisation dont le.a candidat.e est issu.e.
Il devra préciser le parcours d’engagement bénévole (en amont et en aval de la participation au dispositif Dirigeants de Demain) dans lequel s’inscrit la participation du bénéficiaire au dispositif Dirigeants de demain.
- **Pour le deuxième public**, du témoignage d’une personnalité physique représentant le prescripteur, et/ou d’un.e pair.e sera attendu. Ce parrain et/ou marraine doit pouvoir se prémunir d’une fonction exercée ou d’une expérience acquise au sein de l’organisation dont le.a candidat.e est



issu.e. Le ou la pair.e doit pouvoir également se prémunir d'une fonction exercée ou d'une expérience acquise au sein d'une association.

Il devra préciser le parcours d'engagement bénévole (en amont et en aval de la participation au dispositif Dirigeants de Demain) dans lequel s'inscrit la participation du bénéficiaire au dispositif Dirigeants de demain.

- **Pour le troisième public**, d'un témoignage d'un parrain et/ou d'une marraine, personnalité physique représentant le prescripteur, sera attendu. Ce parrain et/ou marraine doit pouvoir se prémunir d'une fonction exercée au sein de l'organisation prescriptrice.

Les candidatures sont à soumettre par l'intermédiaire du [formulaire suivant](#), avant le 15 mars 2025, à 23h59.

Un comité de sélection sera institué et arrêtera la liste des candidatures admises pour cette promotion 2025-2026.



LES DONNEES PERSONNELLES

Des données personnelles sont collectées par le CNOSF à travers le formulaire de candidature, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont nécessaires au traitement de votre candidature et si celle-ci est retenue, à votre participation au programme "Dirigeants de demain". Le traitement de vos données repose sur les règlements de candidature et le cas échéant de participation, formant ainsi la base contractuelle qui nous lie.

Les données collectées feront l'objet d'un traitement informatique par le CNOSF, en sa qualité de responsable du traitement. Elles sont destinées au Pôle Service aux membres et territoires du CNOSF. Par ailleurs, ces données seront transmises à des sous-traitants pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielle nécessaires à l'exécution du service. Si votre candidature est retenue, vos données seront également partagées aux CDOS/CROS/CTOS et les fédérations membres du CNOSF, en lien avec votre profil (apprécié selon votre zone géographique et la discipline concernée) afin de vous garantir un accompagnement personnalisé.

Les données des candidats non retenus seront conservées jusqu'à la date de délibération du Comité de sélection, fixée au 30 mars 2025. Pour les candidats sélectionnés, les données seront conservées jusqu'à la fin du programme, soit jusqu'au 31 décembre 2026. En aucun cas, ces informations ne seront utilisées à des fins commerciales.

Vous bénéficiez concernant vos données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification en cas d'informations incorrectes, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la portabilité. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75013, Paris ou par courriel à dpo@cnosf.org. Vous avez également la possibilité de déposer une réclamation auprès de la CNIL.